

Pantin, le 16 avril 2018.

## Lettre ouverte de la CFTC

Monsieur le Directeur de l'ACOSS,

La CFTC vous alerte sur la dégradation des résultats de la Branche Recouvrement sur 2017 qui a pour conséquence une diminution conséquente de la prime d'interressement 2017.

Ces résultats sont dus en partie à une dégradation de la part nationale qui s'établit à 63,36% .

Cette performance est en net recul par rapport à 2016 avec 3 indicateurs ayant une performance égale à 0 :

- Note de satisfaction,
- Montant des redressements LCTI,
- Taux de non-conformité de la répartition.

Pour l'Acoss, cela s'explique par différents facteurs :

- Pas de mise en place de l'enquête de satisfaction auprès des cotisants, retard de l'Acoss dans la planification,
- Un report de redressement LCTI sur 2018
- Des problématiques de répartition sur la CMU

La CFTC déplore cette situation et ne peut pas accepter que le travail et l'efficacité de nos 13 384 collègues soient pénalisés par ces 3 indicateurs nationaux à la main de l'ACOSS.

La CFTC demande que les 3 indicateurs à 0 soient neutralisés et que le résultat soit ré-actualisé par un nouveau calcul.

Pour les autres indicateurs, la CFTC rappelle que les problématiques de traitement ou d'anomalie ne doivent pas interférer dans les résultats. Nous serons très vigilants sur les annexes 2018 et demanderons la mise en place de pondération ou neutralisation à définir et à mettre en place dans des situations particulières (qui deviennent hélas récurrentes).

La CFTC attend une écoute positive de la part de l'Acoss qui doit se positionner en tête de réseau et avoir une approche collective. Les salariés du recouvrement ont toujours fait preuve de conscience professionnelle, d'une implication sans faille et d'un vrai professionnalisme pour être au service des cotisants. Cette implication ne peut pas être balayée d'un revers de main suite à une mauvaise gestion et organisation de la Caisse Nationale.